

CONDITIONS PARTICULIERES DE CONVENTION

ANNEXE 3

MODALITES D'ACCES ET CONTACTS

Accès 24h/24 7 jours sur 7 (en dehors des heures de cultes)

Mise en place d'une boîte à clés

Contact Contractant : Mairie de Wolschwiller
2 Rue de l'Eglise
68480 WOLSCHWILLER
☎ 03 89 40 70 55
✉ mairie@wolschwiller.fr

Conseil de Fabrique
M. François HERZOG
☎ 06 79 04 30 57
✉ francois_herzog1821@yahoo.fr

Contact Occupant : guichet-patrimoine@free-mobile.fr

Contact coupure de site : coupure.antenne@fm.proxad.net

Dans toute correspondance, il est impératif de rappeler le code site en haut de page des présentes

CONDITIONS PARTICULIERES DE CONVENTION

ANNEXE 4

AUTORISATION D'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE RADIOTELEPHONIE DANS UNE EGLISE

Monsieur François HERZOG, en qualité de Président du Conseil de Fabrique, affectataire de l'église Saint-Maurice de Wolschwiller (ci-après dénommé « **Affectataire** »).

A été sollicité par la **Commune de Wolschwiller** (ci-après dénommée la « **Commune** ») au sujet de la demande formulée par la société de radiotéléphonie Free Mobile désireuse d'installer des bales techniques dans le clocher et des antennes derrière les abat-sons de l'église Saint-Maurice, propriété de la Commune.

Par la présente, l'**Affectataire** autorise l'installation et l'exploitation de la station relais de téléphonie mobile conformément à la durée prévue dans la convention à intervenir entre la **Commune** et **Free Mobile** (ci-après « Convention principale »), dont l'**Affectataire** déclare avoir pris connaissance, sous les réserves et conditions expresses suivantes à défaut desquelles il n'y serait pas consenti :

- 1 La **Commune**, agissant en qualité de propriétaire, est seule garante des règles applicables à la domanialité publique et de l'égalité des usagers du domaine public. Elle fait son affaire des questions de sécurité et d'assurances liées à la conclusion de ce contrat ainsi que du respect des obligations liées à l'éventuel classement de l'édifice culturel concerné.
- 2 L'**Affectataire** s'engage à donner les accès nécessaires aux entreprises désignées par **Free Mobile** pour la mise en place des équipements techniques dans l'Église ainsi que pour tous travaux autorisés par la Convention principale, dans les conditions prévues à cette dernière.
- 3 La convention garantit à l'**Affectataire** le respect de ses droits propres.
- 4 La présente autorisation est strictement subordonnée au fait que cette installation et son entretien ne causent aucun trouble de jouissance ou trouble au bon ordre culturel voulu par la loi et défini par l'affectataire.
- 5 Tout manquement à l'une ou l'autre de ces conditions motiverait le retrait de la présente autorisation, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet pendant un mois. Aucune disposition contractuelle, aucune pratique, ne peut contrevenir à ses stipulations qui revêtent toutes un caractère déterminant.
- 6 La présente autorisation demeurera annexée à la convention prévue entre **Free Mobile** et la **Commune**. Son retrait dans les conditions prévues ci-dessus provoquerait la caducité immédiate de cette convention dont un exemplaire sera communiqué à l'affectataire et un autre au diocèse.

A Wolschwiller, le 2024

L'Affectataire

CONDITIONS PARTICULIERES DE CONVENTION**ANNEXE 5****MANDAT POUR LA FACTURATION**

Le Contractant :

Identité	Commune de Wolschwiller
Adresse	2 rue de l'Eglise
Code Postal	68480
Ville	WOLSCHWILLER
E-mail	mairie@wolschwiller.fr

donne par la présente mandat exprès à Free Mobile, Société par Actions Simplifiée, au capital de 365.138.779 Euros immatriculée sous le numéro B 499 247 138 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, dont le siège social est situé au 16 Rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris, France, représentée par Monsieur Antoine LE GAL, dûment habilité à l'effet des présentes, agissant en son nom et pour son compte, d'établir les factures en double exemplaires originaux afférentes à la redevance due par cette dernière au titre de la convention référence FM/2406/BX/Commune de Wolschwiller/68380_002_01 et correspondant à la location d'emplacements sis à :

Adresse	Cadastrale : Lieudit Village Postale : 20 rue de l'Eglise
Code Postal	68480
Ville	Wolschwiller
Références cadastrales	Section 1 - Parcelles 79 et 80

Le Contractant, dispose d'un délai de trente jours (30 j) à compter de la date d'émission de la facture pour contester cette facture établie par Free Mobile et émettre des réserves en cas d'erreur ou d'omission.

Dans l'hypothèse où une erreur ou une omission est avérée, Free Mobile établira une facture (le cas échéant un avoir) rectificative dans les mêmes conditions que la facture initiale.

Dans le cas où le Contractant est assujéti à la TVA, il conserve l'entière responsabilité de ses obligations en matière de facturation et de ses conséquences au regard de la taxe sur la valeur ajoutée, notamment il lui appartient de s'assurer qu'une facture est émise en son nom et pour son compte.

Le Contractant, s'engage par ailleurs :

- à verser au trésor, le cas échéant, la TVA mentionnée sur les factures établies en son nom et pour son compte ;
- de réclamer immédiatement le double de la facture si cette dernière ne lui est pas parvenue ;
- à signaler toute modification dans les mentions concernant son identification.

Fait à Wolschwiller, le 2024

SIGNATURE DU MANDANT

CONDITIONS PARTICULIERES DE CONVENTION

ANNEXE 6

FICHE D'INFORMATION SUR LA REGLEMENTATION

Information sur les consignes de sécurité à respecter

L'objectif de cette annexe est d'informer le Contractant sur les consignes de sécurité mises en œuvre par L'Occupant pour garantir au public le respect des limites d'exposition aux champs électromagnétiques.

L'Occupant s'assure que le fonctionnement des Equipements Techniques est conforme à la réglementation applicable, notamment en matière de santé publique ou d'émission de champs électromagnétiques.

Sur tous les sites qui le nécessitent, un affichage est mis en place à proximité des antennes pour informer le public des consignes de sécurité à respecter. Dans certains cas, il arrive que l'affichage soit complété par un balisage qui renforce les consignes écrites.

Les zones ainsi balisées sont déterminées conformément à la réglementation en vigueur. En cas de changement de celle-ci, L'Occupant s'engage à modifier dans les meilleurs délais les périmètres de sécurité.

Le Contractant doit respecter les consignes de sécurité affichées et éventuellement le balisage et informer toutes personnes concernées par celles-ci.

Toute intervention dans les périmètres de sécurité - matérialisés ou précisés par affichage – devra faire l'objet d'une demande de coupure des émissions des antennes.

Avant l'intervention d'une personne dans un périmètre de sécurité - matérialisé ou précisé par affichage – une fiche de demande de coupure d'émission (dont le modèle est joint à la présente annexe) doit être remplie et envoyée à L'Occupant.

Contact coupure de site : coupure.antenne@fm.proxad.net

Demande de coupure « Emission Radio »

Pour tous travaux à réaliser dans le périmètre de protection d'antennes relais de téléphonie mobiles :

1. **Adresser la demande suivante par mail au moins 15 jours ouvrés avant la date prévue pour les travaux à : coupure.antenne@fm.proxad.net**

Titre du mail : [coupure site radio] – Code site **68380_002_01**

(le code site se trouve sur la partie supérieure de chaque page du Bail)

Demandeur	
Société :	
Interlocuteur :	
Tél :	
Intervenant 1	
Société :	
Interlocuteur :	
Tél :	
Intervenant 2	
Société :	
Interlocuteur :	
Tél :	
Intervenant 3	
Société :	
Interlocuteur :	
Tél :	

Nature des travaux :

Date et heure de début : ... / ... / ... à ... h ...

Date et heure de fin : ... / ... / ... à ... h ...

2. **Réponse de l'Occupant dans un délai de 48 heures**
 - contenant numéro de ticket à rappeler dans toute correspondance ultérieure
 - attestant de la prise en compte de la demande
 - répondant sur la faisabilité de la demande
3. **A défaut de réponse de l'Occupant dans les 48 heures de la demande ou pour mettre à jour le planning d'intervention, contacter impérativement l'Occupant au 01 73 92 25 80**
4. **Contactez l'Occupant au 01 73 92 25 80 :**
 - Préalablement à l'intervention
 - Une fois l'intervention terminée